



 *Ordre des dentistes
du Québec*

RAPPORT ANNUEL **2016-2017**



LE DENTISTE.
LE DOCTEUR QUI VEILLE
SUR VOTRE BOUCHE

LETTRES DE PRÉSENTATION

Montréal, le 29 mai 2017

Monsieur Jean Paul Dutrisac

Président

Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des dentistes du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2017.

Veillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Le président,

Barry Dolman, DMD

Montréal, le 29 mai 2017

Madame Stéphanie Vallée

Ministre de la Justice et ministre responsable

de l'application des lois professionnelles

Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des dentistes du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2017.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,

Barry Dolman, DMD

Québec, le 29 mai 2017

Monsieur Jacques Chagnon

Président

Assemblée nationale du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de président de l'Assemblée nationale, le rapport annuel de l'Ordre des dentistes du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2017.

Recevez, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

La ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

Stéphanie Vallée



TABLE DES MATIÈRES

4 Rapport du président

6 Rapport de la directrice générale et secrétaire

Rapport des activités

8 Conseil d'administration

12 Comité exécutif

14 Reconnaissance de l'équivalence de diplôme aux fins de délivrance d'un permis

15 Reconnaissance de l'équivalence de diplôme aux fins de délivrance d'un certificat de spécialiste

18 Délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux

19 Délivrance des permis

20 Délivrance des certificats de spécialiste

21 Comité d'admission

22 Comité de la formation

23 Comité d'examens et d'agrément dentaires

24 Garantie contre la responsabilité professionnelle

24 Comptabilité en fidéicommiss et fonds d'indemnisation

25 Syndic

26 Conseil de discipline

28 Comité d'inspection professionnelle

30 Comité de révision

31 Conseil de conciliation et d'arbitrage des comptes

32 Comité de formation dentaire continue

33 Comité d'éthique et de déontologie

34 Exercice illégal et usurpation de titre réservé

35 Comité de vérification

36 Renseignements généraux

40 Personnel permanent

42 Rapport de l'auditeur indépendant

États financiers

43 Résultats

44 Évolution de l'actif net

45 Flux de trésorerie

46 Situation financière

47 Notes complémentaires

54 Annexes



RAPPORT DU PRÉSIDENT

L'année 2016-2017 a été marquée par les diverses initiatives entreprises par l'Ordre des dentistes au chapitre de la communication.

En vertu de notre mission de protection du public, nous n'avons ménagé aucun effort lors de nos rencontres avec l'Office des professions en vue de faire progresser le dossier de la collaboration interprofessionnelle, notamment en nous appuyant sur les meilleurs modèles de pratique.


Lors de ces travaux ayant pour but de trouver des solutions aux enjeux complexes liés à l'accès aux soins pour les populations plus vulnérables, notre priorité a été de ne faire aucun compromis sur des questions telles que la protection du public, l'importance de la continuité des soins et la préservation du modèle de soins actuels, lequel a fait ses preuves.

Nous avons également poursuivi nos travaux au sein du comité mixte créé avec le Collège des médecins en vue de nous doter de guides de pratique communs et de renforcer le rôle que joue la santé dentaire dans la santé générale des individus.

Par ailleurs, les membres du conseil d'administration de l'Ordre ont entériné les changements que nous souhaitons apporter au mode de gouvernance de notre organisation. Ce dossier doit cependant suivre le processus de réforme des lois habilitantes en cours.

Nos initiatives d'éducation du public se sont également poursuivies, avec un accent particulier mis cette année sur la prévention des maladies parodontales.

Parmi les projets à surveiller, mentionnons l'utilisation novatrice des technologies mobiles et la mise en place d'une nouvelle architecture, qui permettront à l'Ordre d'être au premier plan lorsqu'il s'agit de jouer pleinement son rôle d'organisme de réglementation et de faciliter l'accès aux soins.



Malgré tous nos efforts, nous constatons cependant que la lenteur des réformes législatives constitue le principal frein à l'amélioration de la qualité des soins, tout comme l'absence de volonté politique, sans égard au parti au pouvoir, de s'engager dans la fluoruration de l'eau de consommation à l'échelle du Québec, une mesure de prévention de la carie simple et peu coûteuse que nous réclamons depuis longtemps.

Je suis néanmoins fier de ce que nous avons réussi à accomplir dans la mesure des pouvoirs qui nous sont impartis. J'en profite pour souligner le travail et la collaboration de la direction de l'Ordre, du personnel, des administrateurs et des bénévoles dans l'accomplissement de notre mandat. Je tiens à les remercier sincèrement.

Le président,



Barry Dolman, DMD



RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE

La fin d'un exercice financier marque toujours une période de grande effervescence. Pour l'Ordre des dentistes du Québec, cela correspond à l'inscription au tableau des nouveaux diplômés, aux bilans statistiques, aux rapports d'activité, à la mise à jour du plan stratégique et aux budgets. Mais c'est aussi la période où nous préparons notre grand événement annuel de formation continue, les Journées dentaires internationales du Québec.

Depuis plus de 45 ans, l'Ordre des dentistes propose à ses membres et à leur équipe des dizaines de formations de pointe, offertes par des experts de la médecine dentaire de toute provenance. En mai 2016, l'Ordre a accueilli près de 12300 participants aux Journées dentaires, un chiffre qui sera dépassé en 2017. La formation continue a de tout temps animé les discussions au sein de l'Ordre, mais elle est également une préoccupation pour ses professionnels. La médecine dentaire est une discipline de la médecine en perpétuel changement et en constante évolution. L'innovation, la recherche et la technologie sont omniprésentes et les attentes liées à la qualité des services fournis à la population, élevées.

En ce sens, l'Ordre travaille présentement à la révision de la Politique sur la formation dentaire continue; un projet de règlement sera proposé aux membres, aux fins de consultation, au cours de l'exercice à venir. Dès septembre 2017, la tournée de conférences de l'Ordre comprendra une activité en ligne. Les professionnels qui procurent ce grand éventail de savoirs et qui occupent diverses fonctions à l'Ordre sont soucieux des besoins et de l'engagement de l'organisation, qui est d'élever sans cesse le niveau des connaissances et des compétences de ses membres.

Présent dans les discussions sur la globalisation, l'interdisciplinarité et la mobilité, l'Ordre des dentistes travaille jour après jour à assurer à la population des soins de qualité en mettant en lumière la formation de base et en veillant à la pertinence de cette dernière. L'Ordre, fidèle à sa mission, réalise de nombreuses activités de prévention en informant, de diverses façons, la population, ses membres et ses partenaires de l'importance de la santé de la bouche dans la santé globale. Il a participé à plusieurs commissions parlementaires au cours de l'exercice qui s'achève; chaque présence a été l'occasion de rappeler au législateur l'importance des soins fournis par ses membres et ses préoccupations quant à la santé des citoyens du Québec.

L'exercice qui se termine a par ailleurs donné lieu à un examen complet et détaillé de la gouvernance de l'Ordre dans une perspective d'amélioration continue, d'actualisation et de transparence. Cet examen a mené à l'adoption de politiques saines et à la mise en place d'une évaluation en continu de la performance des instances politiques et administratives de l'Ordre.

Les professionnels dont les activités sont vouées aux enquêtes travaillent de façon soutenue à prévenir, à intervenir, lorsque nécessaire, et à mettre en place des processus adaptés aux pratiques de la médecine dentaire contemporaine. La modernisation des plateformes informatiques de l'Ordre, qui est en cours, sera un atout précieux pour accélérer les services offerts et pour les rendre de plus en plus ciblés et pertinents.

À titre de directrice générale, je suis particulièrement fière du travail accompli grâce au soutien constant des directeurs et de tout le personnel de l'Ordre. La fin d'un exercice financier, c'est aussi l'occasion de remercier tous ceux et celles qui, de près ou de loin, contribuent chaque jour au rayonnement de l'organisation pour en faire un élément toujours actuel et en mouvement. À tous les collaborateurs de l'Ordre, merci!

Le directrice générale et secrétaire,



Caroline Daoust

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président de l'Ordre des dentistes du Québec, le Dr Barry Dolman, a été réélu le 30 octobre 2015 au suffrage universel des membres de l'Ordre. Il a entrepris officiellement son deuxième mandat le 11 novembre 2015.

L'assemblée générale des membres de l'Ordre a eu lieu le 30 mai 2016; en 2017, elle aura lieu le 29 mai.

Membres du conseil d'administration au 31 mars 2017

	Régions administratives		Élu	Nommé	Entrée en fonction
1	Bas-Saint-Laurent-Côte-Nord-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Dr Peter C. White	X		18 novembre 2016
2	Saguenay-Lac-Saint-Jean	Dr Luc Gravel	X		18 novembre 2016
3	Québec	Dr Serge-Alexandre Bellavance	X		21 novembre 2014
		Dr ^{re} Véronique Gagnon	X		21 novembre 2014
4	Chaudière-Appalaches	Dr Bruno Ferland	X		21 novembre 2014
5	Mauricie-Bois-Francs	Dr Mathieu Maurier	X		18 novembre 2016
6	Estrie	Dr ^{re} Valérie Cusson	X		18 novembre 2016
7	Montréal	Dr ^{re} Josée Bellefleur	X		21 novembre 2014
		Dr ^{re} Nelly Chafai	X		21 novembre 2014
		Dr ^{re} Véronic Deschênes	X		21 novembre 2014
		Dr ^{re} Isabelle Fournier	X		21 novembre 2014
		Dr Allan Lisbona	X		21 novembre 2014
		Dr Pierre Tessier	X		21 novembre 2014
8	Laval	Dr ^{re} Nancy Beaudoin	X		27 mars 2015
9	Montérégie				
	a. Yamaska	Dr Éric Normandeau	X		18 novembre 2016
	b. Haut-Saint-Laurent	Dr ^{re} Jade Pichon-Roy	X		22 décembre 2016
	c. Vallée-du-Richelieu	Dr Marc Robert	X		18 novembre 2016
10	Lanaudière-Laurentides	Dr Claude Beaulieu	X		18 novembre 2016
11	Outaouais	Dr Guy Lafrance	X		18 novembre 2016
12	Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	Dr Denis Beauvais	X		18 novembre 2016
	Représentants de l'Office des professions du Québec	M. Alain Boisvert		X	18 novembre 2016
		Dr Paul Desrosiers		X	21 novembre 2014
		M. Louis Flamand		X	21 novembre 2014
		M ^{me} Françoise Rollin		X	22 novembre 2013

Le règlement de l'Ordre en application de l'article 65 du Code des professions ne prévoit pas de représentation des secteurs d'activité professionnelle des membres.

Rapport des activités

Au cours de l'exercice 2016-2017, le conseil d'administration a tenu 5 réunions ordinaires et 1 réunion extraordinaire.

À sa réunion du 18 novembre 2016, le conseil d'administration a élu 4 membres du comité exécutif pour l'exercice 2016-2017, à savoir le D^r Bruno Ferland à titre de vice-président, la D^{re} Véronique Gagnon, la D^{re} Véronique Deschênes ainsi que le D^r Paul Desrosiers à titre de membre nommé par l'Office des professions du Québec.

Principales résolutions

Le conseil d'administration a adopté un règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées par des personnes autres que des dentistes (registre des étudiants), qui doit être approuvé par l'Office des professions du Québec et le gouvernement.

Il a mis en place de nouvelles structures et façons de faire visant à améliorer sa gouvernance et son efficacité. Il a approuvé :

- la refonte du code d'éthique et de conduite des membres du conseil d'administration et des comités de l'Ordre des dentistes du Québec, qui est entré en vigueur le 3 novembre 2016;
- le processus d'évaluation annuelle de la performance du conseil d'administration de l'Ordre ainsi que le calendrier d'application du processus;
- le formulaire de déclaration générale et d'intérêts des administrateurs;
- que toutes les communications entourant des débats découlant de séances et toutes les formes de délibérés soient faites uniquement par le biais d'un portail sécurisé;
- qu'une culture de rotation se poursuive lors de la nomination des membres du comité exécutif, y compris les administrateurs nommés par l'Office des professions;
- qu'une journée de planification stratégique soit ajoutée au calendrier des réunions du conseil d'administration 2017-2018.

Il a créé et approuvé les mandats des comités suivants :

- Le comité de gouvernance, composé de 5 membres dont le président de l'Ordre, 2 administrateurs élus, 1 administrateur nommé par l'Office des professions du Québec et 1 ex-administrateur, et ce, pour un mandat de 2 ans. Le comité a pour mandat d'effectuer en continu la vigie des meilleures pratiques de gouvernance, particulièrement celles applicables aux ordres professionnels, et de formuler des recommandations au conseil d'administration. Le président de ce comité ne sera pas le président de l'Ordre.
- Le comité des ressources humaines, composé de 3 administrateurs, dont 2 administrateurs élus et 1 administrateur nommé, et ce, pour un mandat de 2 ans renouvelable une fois. Le comité a notamment pour mandat de procéder à l'examen des candidatures reçues pour les nominations des membres des comités de l'Ordre et de recommander la composition de ces derniers au conseil d'administration.
- Le comité de planification stratégique, composé de 4 administrateurs, dont le président de l'Ordre, 2 administrateurs élus et 1 administrateur nommé par l'Office des professions du Québec, et ce, pour un premier mandat de 3 ans. Le comité assistera et conseillera le directeur général et la direction de l'Ordre dans la préparation et le suivi du plan stratégique et, le cas échéant, proposera des modifications aux orientations et aux objectifs stratégiques adoptés dans le but d'en faire la recommandation au conseil d'administration.
- Le comité ad hoc sur la sédation et l'anesthésie générale, dont le mandat est de réviser et de moderniser les directives pour les modalités de sédation consciente, de sédation profonde ou d'anesthésie générale.
- Le comité des communications, dont le mandat et la composition seront précisés.

CONSEIL D'ADMINISTRATION (SUITE)

Il a modifié le mandat du comité d'examens et d'agrément dentaires en lui retirant la révision et la mise à jour en continu des lignes directrices, politiques, normes et énoncés de position, et confié au comité exécutif le mandat de procéder de façon ponctuelle à la nomination de groupes de travail affectés spécifiquement à l'examen, au fur et à mesure, de lignes directrices, politiques, normes et énoncés de position de l'Ordre des dentistes du Québec.

Il a approuvé l'exigence, pour tous les étudiants inscrits auprès d'une des facultés de médecine dentaire du Québec, de s'inscrire au registre des étudiants de l'Ordre à compter de l'année scolaire 2017-2018, et ce, quelle que soit l'année ou la nature du programme auquel ils sont inscrits, et fixé à 50 \$ les frais d'inscription au registre.

Il a résolu de faire bénéficier d'une cotisation annuelle réduite à tout membre étudiant inscrit aux cycles supérieurs des facultés de médecine dentaire du Québec et limitant ses activités professionnelles à ces études, et ce, sans égard au programme concerné ou à la rémunération reçue et sur confirmation écrite du directeur de programme.

Il a approuvé une nouvelle entente de services avec le Bureau national d'examen dentaire du Canada relativement à la reconnaissance des équivalences de formation des dentistes formés à l'étranger dans des programmes non reconnus par l'Ordre.

Il a retenu les services de la firme Keyrus Canada pour le développement et la modernisation de ses plateformes technologiques.

Il a approuvé la politique de sécurité de l'information.

Il a nommé pour un mandat de 2 ans :

- les membres du comité de gouvernance;
- les membres du comité des ressources humaines;
- les membres du comité de vérification;
- les membres du comité d'inspection professionnelle;

- les membres du comité d'examens et d'agrément dentaires;
- les membres du comité d'admission;
- les membres du comité de révision;
- les membres du conseil de conciliation et d'arbitrage des comptes;
- les membres du comité des jeunes.

Il a nommé les membres du comité ad hoc sur la sédation et l'anesthésie générale.

Il a confié :

- au comité d'éthique et de déontologie le mandat d'établir des lignes directrices sur l'usage des médias sociaux par les dentistes;
- au comité de vérification le mandat de revoir la cotisation requise des étudiants inscrits aux cycles supérieurs dans une faculté de médecine dentaire au Québec et limitant leurs activités professionnelles à ces études.

Il a adopté le budget révisé du congrès 2017 des Journées dentaires internationales du Québec.

Il a adopté les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2017-2018.

Il a retenu la firme Raymond Chabot Grant Thornton comme auditeur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2017 et présenté cette proposition à l'assemblée générale des membres.

Il a fixé la prime d'assurance du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de l'Ordre des dentistes du Québec (FARPODQ) à 1415 \$ pour l'année 2017 et maintenu le programme de primes modulées pour l'année 2017.

Il a adopté le contrat-cadre pour l'année 2017 du FARPODQ pour une entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

Il a reconduit le mandat de M. Antoine Ponce, procédé à la nomination de la D^{re} Claude Soucy et de M. Alain Brunet à titre de membres du conseil d'administration du FARPODQ pour un mandat se terminant le 31 décembre 2018 et procédé à la nomination de M^{me} Denise Tremblay à titre de membre du conseil d'administration

Rapport des activités

du FARPODQ pour un mandat se terminant le 31 décembre 2017.

Il a reçu le rapport de la secrétaire de l'Ordre sur les élections aux postes d'administrateurs de 2016.

Il a nommé :

- M^e Priscille Pelletier au poste de directrice générale adjointe et secrétaire adjointe de l'Ordre des dentistes du Québec;
- le D^r Sébastien Greiche à titre de directeur des services professionnels et à titre de secrétaire du comité d'inspection professionnelle à compter du 22 août 2016;
- le D^r Jean-Charles Létourneau à titre de syndic adjoint à compter du 18 octobre 2016;
- la D^{re} Martine Masson à titre de syndique adjointe à compter du 13 février 2017;
- la D^{re} Helen Mpantis à titre de syndique adjointe à compter du 8 mai 2017;
- le D^r Mario Auger à titre de directeur adjoint des Journées dentaires internationales du Québec;
- le D^r Stéphane Monette à titre de secrétaire adjoint du comité d'inspection professionnelle;
- la D^{re} Andréanne St-Martin au poste d'inspectrice au comité d'inspection professionnelle;
- les D^{rs} Jean-Guy Vallée, Daniel Montminy et Nancy Lalancette à titre de scrutateurs pour l'élection des administrateurs de l'Ordre de 2016 et les D^{rs} Danielle Joly, Pierre Desautels et Mary-Célyne Traversy comme scrutateurs suppléants;
- M^{me} Catherine Lalonde à titre de secrétaire substitut du conseil de discipline afin d'agir en lieu et place de M^e France Gauthier en cas d'absence ou d'incapacité d'agir;
- les D^{rs} Paul Morin et Sébastien Greiche à titre d'inspecteurs au comité d'inspection professionnelle à compter du 31 mars 2017;

- le D^r Denis Robert pour recevoir le prix Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ);

- le représentant délégué et le représentant substitut au CIQ.

Il a accordé une subvention de 25 000 \$ à la Fondation de l'Ordre des dentistes du Québec.

Il a approuvé le projet d'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle de l'Ordre des dentistes du Québec du 29 mai 2017.

COMITÉ EXÉCUTIF

Au cours de l'exercice 2016-2017, le comité exécutif a tenu 12 réunions ordinaires et adopté unanimement 2 résolutions écrites, conformément aux Règles sur la conduite des affaires des instances et prévoyant des délégations de pouvoirs du conseil d'administration et d'autres éléments de gouvernance.

Principales résolutions

Le comité exécutif a procédé à l'examen préliminaire de plusieurs dossiers qui ont par la suite été soumis aux membres du conseil d'administration pour décision.

Il a accordé l'agrément dentaire aux services de médecine dentaire des institutions suivantes :

- CISSS du Bas-Saint-Laurent – Installations de la Mitis;
- CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal – Hôpital Rivière-des-Prairies;
- CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal – Institut universitaire en santé mentale de Montréal;
- CIUSSS de l'Estrie – CHU Sherbrooke;

et maintenu l'agrément du Département dentaire du Centre de santé Inuulitsivik.

À la suite de demandes de réinscription au tableau après plus de 5 ans, il a dirigé des dentistes vers les évaluations du jugement clinique et des habiletés cliniques, administrées par le Bureau national d'examen dentaire (BNED) du Canada, afin de s'assurer que leurs compétences sont à jour ou de préciser la nature des stages de perfectionnement requis.

Il a réinscrit des dentistes au tableau de l'Ordre sur recommandation du comité d'examens et d'agréments dentaires, à la suite d'une demande de réinscription au tableau après plus de 5 ans.

Il a accordé des reconnaissances d'équivalences de formation en vertu du Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation pour la délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste de l'Ordre des dentistes du Québec.

Il a accordé des reconnaissances d'équivalences de diplôme de 2^e cycle en vertu du Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation pour la délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste de l'Ordre des dentistes du Québec.

Il a accordé des permis restrictifs en vertu de l'article 31 de la Loi sur les dentistes et en a établi les conditions.

Il a prolongé un permis restrictif temporaire en vertu de l'article 42.1 (1.1^o) du Code des professions et du Règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre des dentistes du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles, et ce, afin de permettre au dentiste de remplir toutes les conditions pour obtenir un permis dit « régulier » de l'Ordre des dentistes du Québec.

Il a accordé un permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française et du Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession de dentiste hors du Québec qui donnent ouverture au permis ou au certificat de spécialiste de l'Ordre des dentistes du Québec.

Il a reconnu des maîtres de stage dans le cadre du Règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre des dentistes du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles.

Il a pris des décisions relatives à l'imposition de stages de perfectionnement, avec ou sans limitation d'exercice, à l'endroit de dentistes ayant fait l'objet d'une enquête par le comité d'inspection professionnelle ou d'une recommandation en ce sens par le conseil de discipline ou le comité d'examens et d'agrément dentaires.

Il a imposé des limitations en vertu de l'article 55.0.1 du Code des professions.

Il a procédé à des radiations pour non-paiement de la cotisation annuelle de l'Ordre des dentistes du Québec et pour non-paiement de la prime d'assurance du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de l'Ordre des dentistes du Québec.

Il a nommé :

- des observateurs représentant l'Ordre des dentistes du Québec lors de la tenue des évaluations du jugement et des habiletés cliniques dans le cadre du processus d'équivalence de formation, administrées par le BNED;
- des examinateurs aux évaluations des connaissances fondamentales, du jugement et des habiletés cliniques du processus d'équivalence de formation du BNED;

- un représentant votant de l'Ordre des dentistes du Québec au comité d'éducation du Collège royal des chirurgiens dentistes du Canada (CRCDC);
- des observateurs et représentants de l'Ordre des dentistes du Québec lors des examens nationaux des spécialités dentaires de 2017 administrés par le CRCDC;
- des observateurs représentant l'Ordre des dentistes du Québec aux examens de l'Ordre de 2017;
- le Dr Sébastien Greiche à titre de représentant de l'Ordre au sein de l'équipe d'évaluation des programmes d'agrément dentaire du Canada.

Il a approuvé les protocoles d'examen d'équivalence pour l'évaluation des connaissances fondamentales, l'évaluation du jugement clinique, l'évaluation des habiletés cliniques, l'examen écrit et l'examen clinique objectif structuré (ECOS) pour 2017.

Il a autorisé des poursuites pénales pour des infractions à l'article 32 du Code des professions.

Les membres du comité au 31 mars 2017

Dr Barry Dolman, président
Dr Bruno Ferland, vice-président
D^{re} Véronic Deschênes
D^{re} Véronique Gagnon
Dr Paul Desrosiers, administrateur nommé par l'Office des professions du Québec

RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE DIPLÔME AUX FINS DE DÉLIVRANCE D'UN PERMIS

Nombre de demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	0	0	0	0
Hors du Canada	2	2	0	0

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec _____ 2

Nombre de demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

	Reçues	Acceptées en totalité	Acceptées en partie	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	0	0	0	0	0
Hors du Canada	21	20	0	0	1

Nombre de demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées en partie comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	Au Canada	Hors du Canada
Cours	0	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et stage	0	0
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0

Nombre de demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées qui comportaient une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	Au Canada	Hors du Canada
Cours	0	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et stage	0	0
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis _____ 21

L'Ordre a un règlement en application du paragraphe *i* de l'article 94 du Code des professions déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis, mais ne fixant pas les normes d'équivalence de ces autres conditions et modalités.

RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE DIPLÔME AUX FINS DE DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE SPÉCIALISTE

Nombre de demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	5	5	0	0
Hors du Canada	9	9	0	0

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec _____ 14


L'Ordre n'a reçu aucune demande de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis. L'Ordre a un règlement en application du paragraphe *i* de l'article 94 du Code des professions déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des certificats de spécialiste, mais ne fixant pas les normes d'équivalence de ces autres conditions et modalités.

Actions menées par l'Ordre en vue de faciliter la reconnaissance de l'équivalence de diplôme, de la formation ainsi que des autres conditions et modalités de délivrance des permis et des certificats de spécialiste

L'Ordre des dentistes du Québec continue à consacrer des efforts importants en vue d'améliorer ses processus et de faciliter la reconnaissance des équivalences de même que la délivrance de permis et de certificats de spécialiste aux candidats à l'exercice de la profession formés hors du Québec. La révision des textes réglementaires dans ce domaine se poursuit.

La collaboration de l'Ordre avec le Commissaire aux plaintes en matière de reconnaissance des compétences professionnelles se poursuit également. À cet égard, au début de l'exercice 2016-2017, l'Ordre a répondu au questionnaire portant sur les normes et modalités de délivrance de permis sous la forme d'activités professionnelles qualifiantes.

Le processus d'évaluation de la formation des candidats formés à l'étranger est administré par le Bureau national d'examen dentaire du Canada, pour le compte et sous la surveillance de l'Ordre. La révision de l'entente écrite conclue avec celui-ci en 2011 est terminée et l'entente est en vigueur depuis la fin de 2016. Au cours de l'exercice 2016-2017, l'Ordre a accueilli 22 nouveaux membres issus de ce processus.



L'accueil des dentistes français se poursuit selon l'application des exigences prévues au Règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre des dentistes du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles. En outre, dans un souci d'amélioration du processus, l'Ordre a recueilli des renseignements auprès des maîtres de stage relativement à leurs expériences respectives avec les candidats français. De tels renseignements serviront à l'élaboration d'un guide des meilleures pratiques destiné aux maîtres de stage, lequel est actuellement en processus de rédaction. En 2016-2017, l'Ordre a accueilli 13 nouveaux membres provenant de la France, permis restrictifs temporaires et permis dits «réguliers» confondus.

L'Ordre poursuit ses efforts en matière de reconnaissance des qualifications des dentistes formés hors du Québec pour assurer la mise en œuvre du processus canadien uniforme d'agrément des spécialistes dentaires formés à l'étranger et de délivrance de permis d'exercice, signé en 2007. Parallèlement, en lien avec une modification au Code des professions ou à la Loi sur les dentistes, l'Ordre et l'Office des professions se sont engagés dans un dialogue constructif portant sur l'octroi d'un nouveau pouvoir réglementaire. Ce dernier permettrait la délivrance d'un permis spécial de spécialiste, assorti d'un certificat de spécialiste, pour l'exercice des activités professionnelles dans le domaine d'une classe de spécialité uniquement, et ce, à des personnes qui ne remplissent pas toutes les conditions pour la délivrance d'un permis.

DÉLIVRANCE DES PERMIS TEMPORAIRES, RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET SPÉCIAUX

Nombre d'activités relatives à la délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux

Demandes de délivrance	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	9	9	0	0
Permis temporaire en vertu de l'article 41 du Code des professions	0	0	0	0
Permis restrictif temporaire fondé sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1° de l'article 42.1 du Code des professions	0	0	0	0
Selon une entente de reconnaissance mutuelle des compétences professionnelles conclue entre gouvernements en vertu du paragraphe 1.1° de l'article 42.1 du Code des professions	14	13	0	1
Permis spécial en vertu de l'article 42.2 du Code des professions	0	0	0	0

Demandes de délivrance de permis de mêmes types en vertu de lois particulières	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Permis restrictif – article 31 de la Loi sur les dentistes	10	10	0	0
Autorisation spéciale – article 42.4 du Code des professions	0	0	0	0
Permis temporaire – article 40 de la Charte de la langue française	0	0	0	0

DÉLIVRANCE DES PERMIS

Nombre d'activités relatives à la délivrance des permis

Demandes de délivrance	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du 1 ^{er} alinéa de l'article 184 du Code des professions	167	167	0	0
Fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec aux fins de la délivrance d'un permis	2	2	0	0
Fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis	21	20	0	1
Fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec	1	1	0	0
Fondées sur une entente de reconnaissance mutuelle des compétences professionnelles conclue entre gouvernements	14	13	0	1

Autres conditions et modalités de délivrance des permis

Candidats	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Ayant satisfait aux autres conditions et modalités	153
Ayant amorcé le processus	165

DÉLIVRANCE DES CERTIFICATS DE SPÉCIALISTE

Nombre d'activités relatives à la délivrance des certificats de spécialiste

Demandes de délivrance	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du 1 ^{er} alinéa de l'article 184 du Code des professions	10	10	0	0
Fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec aux fins de la délivrance d'un certificat de spécialiste	14	14	0	0
Fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un certificat de spécialiste	0	0	0	0
Fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec	0	0	0	0

Autres conditions et modalités de délivrance des certificats de spécialiste

Candidats	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Ayant satisfait aux autres conditions et modalités	9
Ayant amorcé le processus	44

COMITÉ D'ADMISSION

Agissant en vertu d'une délégation du conseil d'administration, le comité d'admission examine et décide des candidatures à l'exercice de la profession.

Au cours de l'exercice 2016-2017, le comité d'admission a délivré des permis et des certificats de spécialiste en vertu des divers textes réglementaires de l'Ordre des dentistes du Québec. Il a aussi délivré des permis restrictifs temporaires aux candidats bénéficiant de l'Arrangement entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des compétences ainsi que des permis restrictifs en vertu de l'article 31 de la Loi sur les dentistes.

Dans une perspective d'amélioration continue, les membres du comité ont poursuivi leurs travaux concernant la révision du formulaire de demande d'obtention d'un permis d'exercice ou d'un certificat de spécialiste. Ils ont également contribué à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un nouveau processus d'analyse des candidatures à l'exercice de la profession et, dans cette optique, ont assisté à 2 réunions aux bureaux de l'Ordre.

Au cours du dernier exercice, le comité d'admission a également tenu 11 réunions téléphoniques ainsi que 5 réunions par voie électronique.

Les membres du comité au 31 mars 2017

D^{re} Ngoc-Ha Nguyen-Thi

D^{re} Danielle Robert

COMITÉ DE LA FORMATION

Au cours de l'année 2016-2017, le comité de la formation s'est réuni 1 fois et a procédé à l'analyse du mandat de la Commission de l'agrément dentaire du Canada, chargée d'agréeer les programmes de formation de la médecine dentaire et des spécialités dentaires et d'établir les compétences recherchées d'un diplômé en médecine dentaire de 1^{er} et de 2^e cycle.

Le comité poursuivra ses travaux au cours du 1^{er} trimestre de l'exercice 2017-2018.

Les membres du comité au 31 mars 2017

Représentant du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science

- M. Jesus Jimenez Orte

Représentants du Bureau de coopération interuniversitaire

- D^r Gilles Gauthier
- D^r Denis Robert

Dentistes membres de l'Ordre des dentistes du Québec

- D^{re} Céline Messier
- D^{re} Christine Nadeau

COMITÉ D'EXAMENS ET D'AGRÉMENTS DENTAIRES

Le comité d'examens et d'agrément dentaires est un comité consultatif qui seconde les instances de l'Ordre des dentistes du Québec dans le cadre du processus d'accès à la profession ou de réinscription au tableau de l'Ordre, et ce, dans certaines circonstances.

Le comité est également consulté dans le cadre du processus de nomination des divers représentants, observateurs ou examinateurs appelés à agir à ce titre auprès des organismes qui interviennent dans la formation et l'évaluation des candidats à la profession, ainsi que pour l'analyse des rapports émanant de ces derniers et la formulation de recommandations au conseil d'administration ou au comité exécutif pouvant découler de ces rapports.

Le rôle du comité en matière d'agrément des services et départements dentaires hospitaliers du Québec s'est poursuivi et est encouragé par l'Ordre. Des renouvellements et des suivis d'agrément ont été soumis au comité à des fins de recommandation au comité exécutif de l'Ordre.

Le comité est également responsable de l'étude des candidatures et de la formulation des recommandations au comité exécutif pour la reconnaissance des maîtres de stage dans le cadre de l'Arrangement en vue de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles des dentistes conclu par l'Ordre et le conseil national de l'Ordre des chirurgiens-dentistes de la France. D'ailleurs, au cours de l'exercice 2016-2017, le comité a poursuivi ses travaux relativement à l'élaboration d'un guide des meilleures pratiques destiné aux maîtres de stage.

En 2016-2017, les membres du comité d'examens et d'agrément dentaires ont participé à 6 réunions par voie de conférence téléphonique et ont assisté à 3 réunions aux bureaux de l'Ordre.

Les membres du comité au 31 mars 2017

D^{re} Christina Ionescu, présidente

D^{re} Lilian Carvalho

D^r André Lavallière

D^{re} Lise Payant

M. Louis Flamand, administrateur nommé par l'Office des professions

GARANTIE CONTRE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Répartition des membres inscrits au 31 mars 2017

Moyen de garantie	Nombre de membres	Montant prévu de la garantie de base (\$)	
		Par sinistre	Pour l'ensemble des sinistres
Contrat d'assurance FARPODQ – membres assurés individuellement	2 370	2 000 000	Aucune limite annuelle

L'Ordre ne prévoit pas un montant de garantie différent lorsque le membre exerce seul.

Le règlement, en application du paragraphe *d* de l'article 93 du Code des professions, ne prévoit pas de classes de membres.

Répartition des membres exerçant en société inscrits au 31 mars 2017

Moyens de garantie	Nombre de membres	Montant prévu de la garantie de base (\$)	
		Par sinistre	Pour l'ensemble des sinistres
Membres assurés individuellement et pour une seule société	2 103	2 000 000	Aucune limite annuelle
Membres assurés individuellement et pour plus d'une société	148	1 000 000 par société additionnelle	Aucune limite annuelle

COMPTABILITÉ EN FIDÉICOMMIS ET FONDS D'INDEMNISATION

L'Ordre des dentistes du Québec n'a pas de Règlement sur la comptabilité en fidéicommis ni de Règlement sur le fonds d'indemnisation.

SYNDIC

Le syndic peut faire enquête lorsqu'il est informé qu'un membre de l'Ordre a commis une infraction visée à l'article 116 du Code des professions.

Le syndic peut également concilier les différends entre toute personne et un dentiste relativement aux comptes d'honoraires professionnels.

Nombre de dossiers

Dossiers actifs au début de la période	299
Dossiers d'enquête ouverts durant la période	299
Total des membres visés par ces dossiers	259
Dossiers d'enquête fermés durant la période	177
Dossiers réglés par la conciliation du syndic	3
Dossiers d'enquête demeurant ouverts à la fin de la période	421

Nombre de décisions

Décisions des syndicats de porter plainte	8
Décisions des syndicats de ne pas porter plainte	166

Syndic

D^r Mario Mailhot

Syndics adjoints

D^r Sylvain Desranleau
D^r Pierre Lafleur

D^r Jean-Charles Létourneau
D^{re} Martine Masson

Syndic correspondant

Aucun

STATISTIQUES 2016-2017

	Total	Chirurgie	Chirurgie implantato-portée	Comportement	Diagnostic	Dentisterie opératoire	Endodontie	Honoraires	Hygiène	Implant	Orthodontie	Prothèse amovible	Prothèse fixe	Prostodontie implantaire	Publicité	Tolérance de pratique illégale
Avril	24	1	0	5	8	2	1	1	0	0	3	0	3	0	0	0
Mai	27	2	0	5	6	2	4	3	0	0	1	0	0	0	3	1
Juin	29	2	0	1	7	5	3	1	0	1	3	3	1	0	2	0
Juillet	20	3	0	1	4	2	2	1	0	1	3	1	2	0	0	0
Août	24	3	1	2	1	4	3	0	0	1	0	4	4	0	0	1
Septembre	22	2	0	3	3	1	2	5	1	1	1	0	1	0	0	2
Octobre	24	0	0	6	2	1	5	3	0	3	3	0	1	0	0	0
Novembre	19	3	0	1	2	2	2	1	0	3	1	2	2	0	0	0
Décembre	20	1	0	3	3	2	0	4	0	0	1	0	5	0	1	0
Janvier	23	1	0	2	4	5	2	3	0	1	2	0	1	0	2	0
Février	19	1	0	2	3	0	3	3	0	2	1	0	2	0	2	0
Mars	48	0	0	3	2	4	3	4	0	2	1	2	2	1	24	0
Total	299	19	1	34	45	30	30	29	1	15	20	12	24	1	34	4

CONSEIL DE DISCIPLINE

Le conseil de discipline a pour mandat d'entendre toute plainte formulée par le syndic, le syndic adjoint ou par toute autre personne concernant un dentiste à la suite d'une infraction commise au Code des professions, à la Loi sur les dentistes ou aux règlements adoptés en vertu de ces lois, dont le Code de déontologie des dentistes.

Le conseil de discipline a tenu 40 audiences¹ au cours de l'exercice 2016-2017.

Nombre et nature des plaintes dont l'audience (culpabilité et sanction) est complétée par le conseil

Nature de la plainte	Portées par le syndic ou un syndic adjoint	Portées par toute autre personne
Comportement et intégrité	2	0
Diagnostics et/ou traitements contraires aux normes scientifiques	11	0
Défaut de collaborer à une enquête du syndic et de répondre au syndic	2	0
Tolérance d'exercice illégal	1	0
Publicité	1	0

Nombre de décisions du conseil	
Autorisant le retrait de la plainte	0
Rejetant la plainte	0
Acquittant l'intimé	0
Déclarant l'intimé coupable	4
Acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable	2
Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	13
Acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	0
Imposant une sanction	8
Diverses requêtes (limitation provisoire, arrêt des procédures, retrait du plaidoyer de culpabilité, révision des déboursés, production de document, rectification, compétence, objection)	15

¹ Selon le Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel, le mot « audience » fait référence à une réunion où les membres du conseil se sont réunis pour entendre un dossier. Une même audience peut durer plusieurs jours et il peut y avoir plusieurs audiences dans une même journée. À l'Ordre des dentistes du Québec, nous calculons une seule fois l'audience de dossiers réunis lorsqu'ils concernent un même professionnel. De plus, lorsqu'une audience dure plusieurs jours (consécutifs ou non) pendant un trimestre, nous ne calculons l'audience qu'une seule fois.

Rapport des activités

Nombre de sanctions imposées par le conseil

Nature de la sanction	
Réprimande	3
Remise de somme	0
Révocation de permis	0
Radiation temporaire ou permanente	5
Limitation ou suspension	1
Amende	17
Publication d'avis	5
Déboursés	21

Nombre et nature des recommandations du conseil au conseil d'administration

Stage en diagnostic avec limitation _____ 1

Nombre et nature des décisions du conseil d'administration relatives aux recommandations du conseil

Stages en prosthodontie, en endodontie ou en prothèse partielle fixe avec ou sans limitation, prolongation de délai, suivi et levée de stage _____ 12

Nombre de décisions du conseil rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré _____ 30

Nombre de décisions sur la culpabilité ou sur la sanction portées en appel devant le Tribunal des professions _____ 6

Nombre d'appels sur la culpabilité ou sur la sanction dont l'audience est complétée par le Tribunal des professions _____ 1

Les membres du conseil au 31 mars 2017

D^{re} Johanne Blouin
D^r Marc Boisvert
D^{re} Suzanne Boivin
D^{re} Brigitte Bouchard
D^r José-Carlos Bravo Ramos
D^r Hervé Cocard
D^r Jacques Coderre
D^r Louis-Bernard Courchesne
D^{re} Micheline Daoust
D^{re} Josée-Anne Dulude

D^{re} Joanne Emilie Ethier
D^{re} Sylvie Forrest
D^r André Fournier
D^r Jean-François Gravel
D^r André Guay
D^r Hubert R. LaBelle
D^r Daniel Lacombe
D^r Sylvain Laforte
D^{re} Nancy Lalancette
D^r Jean-Yves Legault

D^r Donald Létourneau
D^{re} Florence Morisson
D^{re} Ngoc-Ha Nguyen-Thi
D^{re} Xuan-Quyen Nguyen
D^r Robert Paquin
D^{re} Marie-Josée Perron
D^{re} Andréanne St-Martin
D^r Jean-Guy Vallée

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Le comité d'inspection professionnelle a tenu 11 réunions en 2016-2017.

Le comité a poursuivi la mise en œuvre de son programme de surveillance générale. Approuvé le 27 septembre 2013 par le conseil d'administration de l'Ordre, ce programme comprend entre autres les 3 composantes suivantes :

- des visites régulières à fréquence variable;
- des visites ciblées qui visent à vérifier des aspects de la pratique présentant un risque plus élevé;
- des visites d'accompagnement qui ciblent les nouveaux inscrits au tableau des membres.

Axé sur le soutien et la prévention, ce programme de surveillance générale assure la qualité de l'exercice de la profession par les dentistes québécois et procède également à la vérification des cabinets de ceux-ci. Il contribue donc à la mission de l'Ordre, soit la protection du public. En plus de veiller au respect des normes de pratique par les dentistes, il favorise l'amélioration de la qualité des services offerts aux patients.

Nombre de visites de vérification

Membres visités	578
Formulaires ou questionnaires transmis aux membres	578
Formulaires ou questionnaires retournés au comité d'inspection professionnelle	578
Rapports de vérification produits à la suite d'une visite	578
Rapports de vérification produits à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire	0

Nombre d'enquêtes sur la compétence professionnelle

Membres ayant fait l'objet d'une enquête	17
Rapports d'enquête produits par le comité d'inspection professionnelle	17
Visites de contrôle	42
Rapports de visite de contrôle soumis au comité d'inspection professionnelle	38

Nombre de recommandations du comité d'inspection professionnelle au conseil d'administration d'obliger un membre à compléter avec succès

Un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	6
Un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles <ul style="list-style-type: none">• Pour le domaine de l'endodontie	1
Un stage avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles <ul style="list-style-type: none">• Pour le domaine du diagnostic général	2
Un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage et un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage et un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

Nombre de décisions du conseil d'administration

Approuvant, en totalité, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	5
Rejetant, en totalité ou en partie, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0

Nombre de membres ayant fait l'objet d'une information transmise au syndic conformément au 5^e alinéa de l'article 112 du Code des professions

3

Les membres du comité au 31 mars 2017

D^r Stéfan Haas-Jean, président

D^r Duc-Minh Lam-Do

D^{re} Nathalie Morin

D^{re} Christine Nadeau

D^r Jacques Rouleau

D^r Sébastien Greiche, secrétaire du comité d'inspection professionnelle,
nommé par le conseil d'administration

COMITÉ DE RÉVISION

Le comité de révision a pour fonction de donner à toute personne qui le lui réclame, et qui avait demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter plainte devant le conseil de discipline de l'Ordre.

Le comité de révision a tenu 5 réunions ordinaires et aucune réunion extraordinaire.

Nombre de demandes d'avis

Reçues	28
Présentées hors délai	0

Nombre d'avis rendus

Concluant qu'il n'y a pas lieu de porter plainte devant le conseil de discipline	28
Suggérant au syndic ou au syndic adjoint ou correspondant de compléter son enquête	0
Suggérant au syndic de transmettre le dossier au comité d'inspection professionnelle	0
Concluant qu'il y a lieu de porter plainte devant le conseil de discipline et de suggérer le nom d'une personne qui, agissant à titre de syndic ad hoc, peut porter plainte	0

Les membres du comité au 31 mars 2017

D^{re} Danielle Joly, présidente

D^r Denis Beauvais

D^{re} Nelly Chafai

D^{re} Isabelle Solis

M. Louis Flamand, administrateur nommé par l'Office des professions

M^{me} Françoise Rollin, administratrice nommée par l'Office des professions

CONSEIL DE CONCILIATION ET D'ARBITRAGE DES COMPTES

Conformément aux dispositions du Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des dentistes, le conseil décide des différends, entre toute personne et un dentiste portant sur le montant d'un compte pour services professionnels.

Aucune demande de conciliation et d'arbitrage n'a été reçue ou décidée par le conseil au cours de l'exercice 2016-2017.

Les membres du conseil au 31 mars 2017

D^r Guy Lafrance, président
D^r Serge-Alexandre Bellavance
D^{re} Valérie Cusson
D^r Allan Lisbona
M. Alain Boisvert, administrateur nommé
par l'Office des professions

COMITÉ DE FORMATION DENTAIRE CONTINUE

Au cours de l'exercice financier 2016-2017, le comité de formation dentaire continue (FDC) a tenu 4 journées complètes et 1 demi-journée de réunion ainsi que 2 conférences téléphoniques.

L'Ordre des dentistes du Québec n'a pas de règlement sur la formation continue, en application du paragraphe o de l'article 94 du Code des professions.

Toutefois, l'Ordre a adopté une Politique sur la formation dentaire continue en 2002, mise à jour en septembre 2008 pour simplifier la déclaration annuelle des membres. Le cadre de référence de la politique a été maintenu à 90 unités de formation dentaire continue à accumuler sur une période de 3 ans. Cette politique est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2009.

Au cours de son mandat, le comité de FDC a mis en place un projet pilote de conférence en ligne; la formation sera offerte à tous les membres de la profession dans le cadre du programme annuel de conférences 2017-2018.

Des programmes d'activités scientifiques sont organisés annuellement par 16 sociétés dentaires, 8 associations de spécialistes, les Journées dentaires internationales du Québec et les 3 facultés québécoises de médecine dentaire.

En 2016-2017, 23 960 participations ont été enregistrées lors d'un total de 386 demi-journées d'activités portant sur des thèmes variés et offertes par les partenaires privilégiés.

Activités de formation continue facultatives tenues par l'Ordre

Avril et mai 2016 Nom de l'activité	Nombre d'heures	Nombre de membres qui l'ont suivie
La radiologie dentaire, mise à jour et contrôle de la qualité	7	179
Pathologie buccale et maxillo-faciale contemporaine : le dentiste peut faire la différence	7	Aucune présentation
De septembre 2016 à mars 2017 Nom de l'activité	Nombre d'heures	Nombre de membres qui l'ont suivie
La parodontie au quotidien : prévenir, détecter et traiter	7	2027
Précis d'endodontie pour des résultats prévisibles	7	1892

Les membres du comité au 31 mars 2017

D^r Pierre Boisvert, à titre de membre aviseur
D^r Bruno Cabana

D^{re} Véronic Deschênes
D^r René Lord

COMITÉ D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Le comité d'éthique et de déontologie a pour mandat de mener des études et de formuler des recommandations à l'égard d'enjeux soumis par le conseil d'administration relativement à des problématiques d'ordre éthique et déontologique. Au cours de l'exercice financier 2016-2017, il a tenu 4 réunions.

Le comité d'éthique et de déontologie a entrepris un mandat visant à prendre connaissance des divers modèles de pratique de la médecine dentaire qui intègrent des pratiques purement esthétiques, à répertorier les activités à risque de préjudice dans le domaine de l'esthétique et à distinguer celles relevant de l'exercice de la médecine dentaire de celles qui n'en relèvent pas, à identifier les activités dont l'encadrement serait approprié, à proposer les formes d'encadrement requis et à formuler toute recommandation permettant de mieux protéger le public. Le comité déposera son rapport au conseil d'administration au cours des prochains mois.

Lors du prochain exercice, le comité entreprendra le mandat d'établir des lignes directrices sur l'usage des médias sociaux par les dentistes.

Les membres du comité au 31 mars 2017

D^r Gilles-E. Lefebvre, président

D^{re} Geneviève Bonin

D^r Guy Lafrance

D^{re} Christine Nadeau

D^r Paul Desrosiers, administrateur nommé par l'Office des professions du Québec

EXERCICE ILLÉGAL ET USURPATION DE TITRE RÉSERVÉ

Enquêtes complétées

Portant sur l'exercice illégal	1
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	0

Poursuites pénales intentées

Portant sur l'exercice illégal	1
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	0

Jugements rendus

	Acquittant l'intimé	Déclarant l'intimé coupable
Portant sur l'exercice illégal	0	1 ¹
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0	0
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	0	0
Montant total des amendes imposées		1 500 \$ ¹

¹ Jugement porté en appel

COMITÉ DE VÉRIFICATION

Au cours de l'exercice 2016-2017, le comité de vérification a tenu 4 réunions ordinaires.

Le mandat du comité de vérification a été défini de la façon suivante :

- assurer une surveillance des activités financières de l'Ordre des dentistes du Québec et identifier les risques de pertes qu'il encourt;
- donner des avis au conseil d'administration et conseiller la direction sur la substance et la présentation de l'information financière;
- veiller au respect et à l'efficacité des mécanismes de contrôle interne;
- identifier les principaux risques auxquels l'Ordre est exposé et s'assurer que des techniques appropriées de gestion des risques sont mises en place;
- définir, aux fins de recommandation, le taux annuel d'augmentation des salaires;
- examiner les prévisions budgétaires annuelles, s'assurer que les orientations prises par le conseil d'administration sont respectées et faire les recommandations appropriées au comité exécutif qui, après examen, recommande leur adoption au conseil d'administration;
- étudier trimestriellement l'évolution des revenus et des dépenses en fonction des prévisions budgétaires et faire rapport au conseil d'administration;
- recommander la désignation de l'auditeur externe au conseil d'administration, pour une recommandation finale à l'assemblée générale des membres;
- réviser et approuver le coût estimatif de l'audit externe et des services d'expertise requis en comptabilité;
- s'assurer de l'indépendance de l'auditeur externe;
- réviser, analyser et approuver, de concert avec le directeur général et secrétaire, le directeur des services administratifs et l'auditeur externe, les états financiers annuels audités que le directeur général et secrétaire dépose à la réunion du conseil d'administration précédant l'assemblée générale annuelle pour présentation à cette assemblée;
- s'assurer que les surplus réservés sont investis en conformité avec la Politique de placements de l'Ordre des dentistes du Québec;
- exécuter les autres mandats que lui confie le conseil d'administration.

Les membres du comité au 31 mars 2017

D^r Luc Gravel, président
D^{re} Nancy Beaudoin
M. Alain Boisvert
D^r Éric Normandeau
D^r Marc Robert

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

NOMBRE DE PERMIS DÉLIVRÉS

Catégories de permis

Régulier	167
Permis temporaire (article 37 – Charte de la langue française et article 41 – Code des professions)	9
Permis restrictif (article 31 – Loi sur les dentistes et article 40 – Charte de la langue française)	10
Permis (article 42.1 – Code des professions)	13

NOMBRE DE CERTIFICATS DE SPÉCIALISTE DÉLIVRÉS

Classes de spécialité

Chirurgie buccale et maxillo-faciale	2
Dentisterie pédiatrique	2
Endodontie	1
Médecine buccale	0
Orthodontie	14
Parodontie	3
Pathologie buccale et maxillo-faciale	0
Prosthodontie	2
Radiologie buccale et maxillo-faciale	0
Santé dentaire communautaire	0

Nombre d'autorisations spéciales

Accordées	0
Renouvelées	0

L'Ordre n'a pas de conditions ni de formalités de délivrance d'un certificat d'immatriculation.

Nombre de membres inscrits au tableau à la fin de la période	5 175
---	--------------

Nombre de membres inscrits au tableau à la fin de la période selon le sexe

Hommes	2 737
Femmes	2 438

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX (SUITE)

NOMBRE DE MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU À LA FIN DE LA PÉRIODE

Régions administratives

1	Bas-Saint-Laurent	84
2	Saguenay-Lac-Saint-Jean	136
3	Capitale-Nationale	547
4	Mauricie	130 ¹
5	Estrie	153
6	Montréal	1 784
7	Outaouais	182
8	Abitibi-Témiscamingue	51
9	Côte-Nord	55
10	Nord-du-Québec	35
11	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	26
12	Chaudière-Appalaches	168
13	Laval	259
14	Lanaudière	225
15	Laurentides	316
16	Montérégie	802
17	Centre-du-Québec	87 ²
18	Hors du Québec	135 ³

¹ Veuillez prendre note qu'une erreur s'est glissée dans le rapport annuel 2015-2016. On aurait dû lire 124 au lieu de 208.

² Veuillez prendre note qu'une erreur s'est glissée dans le rapport annuel 2015-2016. On aurait dû lire 84 au lieu de 0.

³ Veuillez prendre note qu'une erreur s'est glissée dans le rapport annuel 2015-2016. On aurait dû lire 128 au lieu de 127.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX (SUITE)

Nombre de membres inscrits au tableau à la fin de la période et montant de la cotisation annuelle

Classes de membres établies aux fins de la cotisation	Nombre de membres	Cotisation annuelle		Cotisation supplémentaire	
		Montant	Date du versement	Montant	Date du versement
Généralistes et spécialistes	4 816 ¹	1 710,00 \$	2016-07-01	0,00 \$	-
Résidents	69	175,00 \$	2016-07-01	0,00 \$	-
Membres honoraires ayant plus de 50 ans de pratique et anciens présidents	77	0,00 \$	2016-07-01	0,00 \$	-
Retraités	290	256,50 \$	2016-07-01	0,00 \$	-

¹ Inclut les membres honoraires.

Nombre de membres inscrits au tableau à la fin de la période détenant

Un permis temporaire (article 37 – Charte de la langue française et article 41 – Code des professions)	23
Un permis restrictif (article 31 – Loi sur les dentistes et article 40 – Charte de la langue française)	32
Un permis restrictif temporaire (article 42.1 – Code des professions)	13
Un permis spécial (article 42.2 – Code des professions)	0

Nombre de membres inscrits au tableau à la fin de la période détenant un permis selon la catégorie

Catégories de permis

Permis sans certificat de spécialiste	4 595
Permis avec certificat de spécialiste	580

Un membre peut détenir un certificat dans plus d'une spécialité.

Nombre de membres inscrits au tableau à la fin de la période détenant un certificat de spécialiste selon la classe

Classes de spécialité

Chirurgie buccale et maxillo-faciale	111
Dentisterie pédiatrique	60
Endodontie	47
Médecine buccale	16
Orthodontie	177
Parodontie	96
Pathologie buccale et maxillo-faciale	7
Prosthodontie	67
Radiologie buccale et maxillo-faciale	5
Santé dentaire communautaire	12

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX (SUITE)

Nombre de membres inscrits au tableau à la fin de la période qui exercent leurs activités professionnelles au sein d'une société

Société en nom collectif à responsabilité limitée (SENCRL)	56
Société par actions	2 224

Nombre d'inscriptions au tableau

Total des inscriptions	4 976
Premières inscriptions	199

Nombre d'inscriptions au tableau avec limitation ou suspension

Avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	48
Avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

Nombre de radiations du tableau

Motifs de la radiation

Disciplinaire	3
Administratif	9

Il s'agit des radiations ordonnées au cours de l'exercice par les instances de l'Ordre.

Nombre de suspensions ou de révocations de permis

Catégories de permis	Suspensions	Révocations
Permis régulier	0	0
Permis restrictif	0	0

Nombre de certificats de spécialiste révoqués

Aucun certificat de spécialiste n'a été révoqué.

PERSONNEL PERMANENT AU 31 MARS 2017

Direction générale

M^e Caroline Daoust, directrice générale et secrétaire

D^{re} Cyndie Dubé-Baril, dentiste-conseil

D^r Stéphane Monette, dentiste-conseil

Marie-Eve Lapointe, conseillère principale en ressources humaines

Sylvie Morin, coordonnatrice à la direction générale

Carole Pigeon, adjointe administrative

Alia Haidar-Markes, secrétaire

Direction de l'admission au tableau et greffes

M^e Priscille Pelletier, directrice générale adjointe et secrétaire adjointe

M^e France Gauthier, secrétaire du conseil de discipline

Catherine Lalonde, responsable – admission

Chantal Lamarre, responsable – exercice en société

Florence Lefebvre, responsable – tableau

Direction des services administratifs

Sylvie Barbeau, directrice et secrétaire du comité de vérification

Josée Blanchette, chef comptable

Cristina Ciobanu, technicienne à la paie et comptabilité

Sylvain Gagné, coordonnateur des technologies de l'information

Vlad Davidescu, analyste technique – informatique

Ginette Bellemare, réceptionniste

Viviane Coudsi, réceptionniste

Direction du bureau du syndic

D^r Mario Mailhot, syndic

D^r Sylvain Desranleau, syndic adjoint

D^r Pierre Lafleur, syndic adjoint

D^r Jean-Charles Létourneau, syndic adjoint

D^{re} Martine Masson, syndique adjointe

M^e Johanne Pinsonnault, avocate

Nicole Dansereau, secrétaire de direction

Élizabeth Deschamps, technicienne juridique

Huguette Bégin, secrétaire technique

Martine Drolet, secrétaire

Direction des services professionnels

D^r Sébastien Greiche, directeur et secrétaire du comité d'inspection

Lucie Francoeur, adjointe administrative

Angélique Courchesne, coordonnatrice – rapports d'enquête

Sophie Willa, secrétaire

Direction des affaires publiques et des communications

Carole Erdelyon, directrice

D^r Paul Morin, dentiste-conseil

Nathalie Chassé, coordonnatrice aux communications

Natalie Séguin, chargée – publications aux membres

Direction des Journées dentaires

D^r Denis Forest, directeur

D^r Mario Auger, directeur adjoint

D^r Jonathan H. Lang, dentiste-conseil

Marie Tétreault, coordonnatrice – Journées dentaires

Janet Raimondo, coordonnatrice – programme scientifique

Christine Favreau, secrétaire



ÉTATS FINANCIERS

AU 31 MARS 2017

42 Rapport de l'auditeur indépendant

États financiers

- 43** Résultats
 - 44** Évolution de l'actif net
 - 45** Flux de trésorerie
 - 46** Situation financière
 - 47** Notes complémentaires
 - 54** Annexes
-

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au président et aux membres de l'Ordre des dentistes du Québec

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'organisme Ordre des dentistes du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme Ordre des dentistes du Québec au 31 mars 2017 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.¹

Montréal
Le 28 avril 2017

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A111208

RÉSULTATS

pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

		2017	2016
	Budget (non audité)	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Produits			
Produits généraux	8 810 574	8 824 060	8 681 453
Inspection professionnelle	1 050	350	700
Admission à l'exercice et au tableau	321 550	395 620	373 130
Greffes	100 000	166 657	136 296
Pratique illégale	1 000	330	456
Affaires publiques et communications	257 615	228 345	298 689
Journées dentaires internationales du Québec	2 894 615	2 782 768	2 484 626
	12 386 404	12 398 130	11 975 350
Charges			
Inspection professionnelle	1 293 054	1 160 454	1 025 538
Formation continue	212 524	198 367	149 934
Admission à l'exercice et au tableau	637 461	760 016	644 864
Syndic	2 207 280	2 211 453	2 107 120
Greffes	462 777	364 746	357 298
Pratique illégale	80 000	25 720	22 062
Affaires publiques et communications	1 897 484	1 689 836	1 750 542
Finances et administration	1 081 081	1 069 804	1 028 158
Direction générale	1 762 611	1 858 159	1 708 600
Contributions et subventions	227 143	224 458	134 818
Journées dentaires internationales du Québec	2 331 207	2 111 066	2 046 667
	12 192 622	11 674 079	10 975 601
Excédent des produits par rapport aux charges	193 782	724 051	999 749

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers et la note 4 fournit d'autres informations sur les résultats.

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

	2017				
	Réserve générale (a)	Réserve pour projets ponctuels autorisés par le conseil d'administration	Actif net		Total
			Investi en immobilisations	Non affecté	
\$	\$	\$	\$	\$	
Solde au début	1 000 000		1 507 939	5 534 553	8 042 492
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges			(278 868)	1 002 919	724 051
Investissement en immobilisations corporelles			240 402	(240 402)	
Investissement en actif incorporel			203 949	(203 949)	
Solde à la fin	1 000 000	-	1 673 422	6 093 121	8 766 543

	2016				
	Réserve générale (a)	Réserve pour projets ponctuels autorisés par le conseil d'administration (b)	Actif net		Total
			Investi en immobilisations	Non affecté	
\$	\$	\$	\$	\$	
Solde au début	1 000 000	333 815	1 716 226	3 992 702	7 042 743
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges			(252 668)	1 252 417	999 749
Investissement en immobilisations corporelles			44 381	(44 381)	
Virement (c)		(333 815)		333 815	
Solde à la fin	1 000 000	-	1 507 939	5 534 553	8 042 492

(a) Correspond à la résolution du Bureau adoptée en novembre 2002.

(b) Correspond à la résolution du Bureau adoptée en mars 2008.

(c) Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2016, le conseil d'administration a décidé, par résolution, de transférer la somme de 333 815\$ de la réserve pour projets ponctuels à l'actif net non affecté.

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

FLUX DE TRÉSORERIE

pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

	2017	2016
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	724 051	999 749
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	278 868	252 668
Produits de placements capitalisés aux coupons d'obligations	(209 434)	(187 973)
Variation nette d'éléments du fonds de roulement	(3 759)	29 574
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	789 726	1 094 018
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de coupons d'obligations	(2 221 585)	(888 985)
Échéance de coupons d'obligations	221 585	888 985
Acquisition d'immobilisations corporelles	(240 402)	(44 381)
Actif incorporel	(203 949)	
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(2 444 351)	(44 381)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(1 654 625)	1 049 637
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	5 016 309	3 966 672
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	3 361 684	5 016 309
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Encaisse	426 781	625 856
Fonds communs de liquidités	2 934 903	4 390 453
	3 361 684	5 016 309

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

SITUATION FINANCIÈRE

au 31 mars 2017

	2017	2016
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	426 781	625 856
Fonds communs de liquidités	2 934 903	4 390 453
Comptes clients et autres créances	306 300	449 172
Frais payés d'avance (note 5)	984 983	926 060
	4 652 967	6 391 541
Long terme		
Coupons d'obligations et produits de placements (note 6)	7 360 393	5 150 959
Immobilisations corporelles (note 7)	1 469 473	1 507 939
Actif incorporel (note 8)	203 949	
	13 686 782	13 050 439
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 9)	869 002	991 794
Produits reportés (note 10)	4 051 237	4 016 153
	4 920 239	5 007 947
ACTIF NET		
Réserve générale	1 000 000	1 000 000
Investi en immobilisations	1 673 422	1 507 939
Non affecté	6 093 121	5 534 553
	8 766 543	8 042 492
	13 686 782	13 050 439

Pour le conseil,



Administrateur



Administrateur

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2017

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'Ordre, constitué en vertu de la Loi sur les dentistes, chapitre D-3 des lois du Québec, a pour principale fonction d'assurer la protection du public. À cette fin, il doit notamment contrôler l'exercice de la profession par ses membres. L'Ordre est régi par la Loi sur les dentistes, le Code des professions du Québec et les règlements applicables et est enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu comme un organisme sans but lucratif.

2 - BUDGET

Les montants présentés à l'état des résultats dans la colonne Budget sont fournis à titre d'information seulement et sont non audités. Ce budget a été approuvé par le conseil d'administration le 11 mars 2016.

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'Ordre sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'Ordre doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes y afférentes et les annexes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'Ordre pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'Ordre sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'Ordre sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'Ordre détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'Ordre détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits

Les principaux produits de l'Ordre sont les suivants :

- Contributions des membres :
Les contributions des membres, qui sont fixées par l'assemblée générale annuelle, sont constatées au prorata dans l'exercice auquel elles se rapportent;
- *Journal de l'Ordre des dentistes du Québec* (ci-après le « *Journal de l'Ordre* »):
Les produits provenant du *Journal de l'Ordre* sont constatés au moment de la publication du journal;
- Journées dentaires internationales du Québec (JDIQ) :
Les produits relatifs aux JDIQ de mai 2016 sont comptabilisés à l'état des résultats de l'exercice. Les transactions relatives aux JDIQ de mai 2017 sont reportées à l'exercice subséquent à titre de frais payés d'avance ou de produits reportés.

En ce qui concerne les produits susmentionnés, ils sont comptabilisés lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré.

- Produits de placements :
Les produits de placements représentent des produits d'intérêts. Ils sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice et sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ventilation des charges

Les charges directement liées à une activité sont attribuées à cette activité. Les coûts indirects sont attribués, en fonction d'une clé de répartition selon l'utilisation, aux activités suivantes : inspection professionnelle, formation continue, admission à l'exercice et au tableau, syndic, greffes, affaires publiques et communications, finances et administration, direction générale et JDIQ. Les coûts indirects sont ventilés selon les clés de répartition suivantes :

- Charges liées à la formation du personnel, aux assurances, aux abonnements, aux services informatiques, aux fournitures de bureau, au téléphone, au service de cafétéria et à l'amortissement des immobilisations corporelles, selon le nombre d'employés affectés;
- Charges liées aux charges locatives et taxes municipales, selon la superficie utilisée;
- Charges liées à l'imprimerie, aux envois postaux et messagerie, et à la traduction, selon le taux d'utilisation des activités.

Charges locatives

L'Ordre constate les charges locatives selon la méthode linéaire selon laquelle le montant total des charges locatives est réparti également sur la durée du bail, créant ainsi une portion de loyer à payer.

Notes complémentaires

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles et actif incorporel amortissable

Les immobilisations corporelles et l'actif incorporel acquis sont comptabilisés au coût.

Amortissements

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire, les taux annuels et la période qui suivent :

	Taux et période
Améliorations locatives	Durée du bail de 10 ans
Équipement informatique	25 %
Mobilier et équipement de bureau	10 %

Le logiciel en développement n'est pas amorti au 31 mars 2017.

Réduction de valeur

Lorsque l'Ordre constate qu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en charges à l'état des résultats.

Entité contrôlée

L'Ordre nomme les membres du conseil d'administration du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de l'Ordre des dentistes du Québec (ci-après le « Fonds ») et fixe le montant global des rémunérations qui peuvent être versées aux administrateurs pour une période déterminée. Sur recommandation des membres du conseil d'administration du Fonds, l'Ordre établit notamment la somme nécessaire pour régler le coût du fonctionnement du Fonds et fixe la répartition de la somme prévue entre les membres de l'Ordre, de même que la date et le lieu de paiement de cette somme, le tout selon les conditions et modalités qu'il détermine. Le Fonds est une entité sans but lucratif distincte. Ses bénéfices et avantages étant réservés aux membres qui y participent, le Fonds n'est pas compris dans les états financiers de l'Ordre, mais des renseignements financiers sommaires sont présentés à la note 11.

Fondation de l'Ordre des dentistes du Québec

La Fondation de l'Ordre des dentistes du Québec établit, sollicite, maintient et gère des fonds pour améliorer l'accessibilité aux soins dentaires des personnes les plus vulnérables de la population québécoise, par le soutien de projets préventifs, curatifs et de recherche appliquée.

Elle est constituée en vertu de la Loi sur les corporations canadiennes et est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Au 31 mars 2017, les sommes disponibles dans la Fondation totalisent environ 515 000 \$.

4 - INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS

Les coûts indirects sont ventilés comme suit :

	2017	2016
	\$	\$
Inspection professionnelle	206 685	186 509
Formation continue	14 538	15 080
Admission à l'exercice et au tableau	156 851	151 893
Syndic	378 376	361 171
Greffes	48 579	47 247
Affaires publiques et communications	165 093	185 438
Finances et administration	217 499	206 999
Direction générale	224 364	212 375
Journées dentaires internationales du Québec	165 986	165 168
	1 577 971	1 531 880

Charges de retraite

L'Ordre contribue au régime enregistré d'épargne-retraite collectif des employés. Au cours de l'exercice, l'Ordre a versé 196 521 \$ à titre de contributions à ce régime (167 202 \$ en 2016).

5 - FRAIS PAYÉS D'AVANCE

	2017	2016
	\$	\$
Taxes, entretien et assurances	246 016	198 038
Journées dentaires internationales du Québec	738 967	728 022
	984 983	926 060

6 - COUPONS D'OBLIGATIONS ET PRODUITS DE PLACEMENTS

Les taux d'intérêt à l'égard des coupons d'obligations varient de 1,08 % à 4,83 % (2,05 % à 4,83 % en 2016) et les échéances s'échelonnent de décembre 2017 à décembre 2025. Ces coupons sont garantis par la province de Québec à raison de 94 % et le solde est investi dans le secteur financier.

Le taux de rendement moyen des obligations est de 2,85 % (3,7 % en 2016).

La juste valeur des coupons d'obligations est de 7 572 077 \$ au 31 mars 2017 (5 515 334 \$ au 31 mars 2016).

Les produits de placements se répartissent comme suit :

	2017	2016
	\$	\$
Intérêts sur les fonds communs de liquidités	49 515	47 890
Intérêts sur les coupons d'obligations	209 434	187 973
	258 949	235 863

Notes complémentaires

7 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2017		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Améliorations locatives	1 568 508	497 665	1 070 843
Équipement informatique	482 061	388 233	93 828
Mobilier et équipement de bureau	464 520	159 718	304 802
	2 515 089	1 045 616	1 469 473

	2016		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Améliorations locatives	1 415 458	344 763	1 070 695
Équipement informatique	412 631	307 824	104 807
Mobilier et équipement de bureau	446 599	114 162	332 437
	2 274 688	766 749	1 507 939

La dépense d'amortissement s'élève à 278 868 \$ (252 668 \$ en 2016).

8 - ACTIF INCORPOREL

	2017	
	Coût	Valeur comptable nette
	\$	\$
Logiciel en développement	203 949	203 949

9 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2017	2016
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	155 230	345 469
Salaires, vacances, retenues à la source et contributions	576 800	506 102
Sommes à remettre à l'État	136 972	140 223
	869 002	991 794

10 - PRODUITS REPORTÉS

	2017	2016
	\$	\$
Contributions des membres	2 059 246	2 020 604
Journées dentaires internationales du Québec	1 991 991	1 995 549
	4 051 237	4 016 153

11 - FONDS D'ASSURANCE-RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE L'ORDRE DES DENTISTES DU QUÉBEC

Voici des renseignements financiers provenant des états financiers audités du Fonds au 31 décembre 2016 :

	2016	2015
	\$	\$
Total de l'actif	32 106 634	29 109 993
Total du passif	21 048 850	19 364 142
Actif net	11 057 784	9 745 851
Produits	7 077 142	6 678 976
Charges	5 765 209	5 249 945
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	1 952 256	(560 844)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(593 810)	(80 079)

Informations sur les opérations conclues avec le Fonds

	2017	2016
	\$	\$
Frais de gestion et sous-location (inclus dans les produits généraux)	285 921	283 389
Comptes clients et autres créances	92 885	86 142

Ces opérations, effectuées dans le cours normal des activités, sont mesurées à la valeur d'échange, soit la valeur établie et acceptée par les parties.

12 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'Ordre est exposé sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

L'Ordre est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'Ordre a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients et autres créances, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'Ordre.

Le risque de crédit relatif à l'encaisse et aux fonds communs de liquidités est considéré comme négligeable, puisqu'ils sont détenus dans une institution financière reconnue dont la notation externe de crédit est de bonne qualité. Le risque de crédit relatif aux coupons d'obligations est aussi considéré comme négligeable.

Notes complémentaires

12 - INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de marché

- Risque de taux d'intérêt :

Les coupons d'obligations portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'Ordre au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

De plus, les fonds communs de liquidités exposent aussi indirectement l'Ordre au risque de taux d'intérêt.

Les autres actifs et passifs financiers de l'Ordre ne présentent aucun risque de taux d'intérêt, étant donné qu'ils ne portent pas intérêt.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'Ordre est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Ordre est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs comptabilisés à l'état de la situation financière.

Valeur comptable des actifs financiers par catégorie

Les actifs financiers de l'Ordre, totalisant 11 028 377 \$ (10 616 440 \$ au 31 mars 2016), ont tous été classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût après amortissement.

13 - ENGAGEMENTS

L'Ordre s'est engagé, d'après des contrats échéant jusqu'en décembre 2023, à verser une somme de 3 191 731 \$ pour des locaux à bureaux, de l'équipement et un contrat de services informatiques. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 1 078 770 \$ en 2018, à 439 660 \$ en 2019, à 470 695 \$ en 2020, et à 320 695 \$ en 2021 et 2022.

14 - CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

ANNEXES

pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

		2017	2016
	Budget (non audité)	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Produits			
Produits généraux			
Contributions des membres	8 256 200	8 279 190	8 162 201
Placements	268 774	258 949	235 863
Frais de gestion et sous-location	285 600	285 921	283 389
	8 810 574	8 824 060	8 681 453
Inspection professionnelle			
Frais administratifs	1 050	350	700
Admission à l'exercice et au tableau			
Permis sur permis	9 100	5 200	12 700
Entente France/Québec	21 000	17 500	29 300
Reconnaissance maître de stage	5 000	7 000	3 625
Équivalences	16 900	48 100	42 600
Exercice en société	213 600	235 500	221 400
Visites d'agrément	4 000	4 000	1 000
Certificat en spécialité	12 200	17 600	20 660
Attestations et certificats de conduite professionnelle	32 000	49 200	38 200
Liste des membres	6 750	6 320	3 645
Copie de permis	1 000	5 200	
	321 550	395 620	373 130
Greffes			
Amendes et frais	100 000	166 657	136 296
Pratique illégale			
Amendes	1 000	330	456
Affaires publiques et communications			
<i>Journal de l'Ordre</i>	175 000	170 667	217 944
Petites annonces	25 000	26 860	45 745
Commandite	25 000	25 000	35 000
Soirée des festivités du congrès de l'ODQ	32 615	5 818	
	257 615	228 345	298 689

ANNEXES

pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

		2017	2016
	Budget (non audité)	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Journées dentaires internationales du Québec			
Inscriptions			
Dentistes	46 000	38 430	35 959
Personnel auxiliaire	628 000	508 704	425 110
Cours réservés	626 000	701 564	532 266
Exposants	1 450 000	1 442 895	1 425 254
Commandites	30 000	53 595	44 537
Publicité	42 000	15 500	21 500
Enregistrement des séances	40 000	16 262	
Soirée des festivités du congrès de l'ODQ	32 615	5 818	
	2 894 615	2 782 768	2 484 626

ANNEXES

pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

		2017	2016
	Budget (non audité)	Réel	Réel
	\$	\$	\$
CHARGES			
Inspection professionnelle			
Salaires et charges sociales	387 820	433 097	365 794
Programme d'inspection professionnelle	487 881	376 089	345 504
Frais de déplacement des inspecteurs	55 650	46 142	44 844
Comité d'inspection professionnelle	74 400	65 975	57 185
Formation des inspecteurs	31 850	23 933	8 946
Comité des jeunes membres de l'ODQ	39 730	8 533	16 756
Quote-part des frais généraux	215 723	206 685	186 509
	1 293 054	1 160 454	1 025 538
Formation continue			
Salaires et charges sociales	42 130	69 851	22 307
Conférenciers	94 800	83 611	85 948
Comité de formation dentaire continue	30 018	24 418	26 599
Projet pilote formation en ligne	30 000	5 949	
Quote-part des frais généraux	15 576	14 538	15 080
	212 524	198 367	149 934
Admission à l'exercice et au tableau			
Salaires et charges sociales	353 392	483 817	399 497
Observateurs examens	38 830	41 295	35 410
Comité d'admission	15 600	19 222	8 611
Entente France/Québec	7 000	7 305	
Comité d'examens et d'agrément dentaires	21 250	17 996	11 012
Visites d'agrément	17 800	16 219	17 530
Cérémonies d'assermentation	20 000	17 311	20 911
Quote-part des frais généraux	163 589	156 851	151 893
	637 461	760 016	644 864

Annexes

ANNEXES

pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

		2017	2016
	Budget (non audité)	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Syndic			
Salaires et charges sociales	1 261 165	1 208 525	1 170 781
Honoraires professionnels	391 480	420 604	454 364
Experts et témoins	162 275	203 948	120 804
Quote-part des frais généraux	392 360	378 376	361 171
	2 207 280	2 211 453	2 107 120
Greffes			
Salaires et charges sociales	120 085	120 237	121 782
Conseil de discipline	216 000	159 137	167 296
Frais conseil de discipline	33 500	25 780	5 351
Conseil de conciliation et d'arbitrage des comptes	2 000		
Comité de révision	15 400	11 013	15 622
Syndic ad hoc et autres frais	25 000		
Quote-part des frais généraux	50 792	48 579	47 247
	462 777	364 746	357 298
Pratique illégale			
Honoraires professionnels	50 000	18 034	10 861
Enquêtes	30 000	7 686	11 201
	80 000	25 720	22 062
Affaires publiques et communications			
Salaires et charges sociales	439 425	449 912	469 244
Communications avec le public	200 000	149 018	132 362
Campagne de publicité	800 000	746 737	733 747
Kiosque – Journées dentaires internationales du Québec	23 000	22 573	23 031
<i>Journal de l'Ordre</i>	102 000	60 029	82 485
Honoraires	55 000	23 874	42 910
Relations de presse	17 000	2 366	12 502
Publications	10 000	7 817	8 329
Communication avec les membres	80 000	62 417	60 494
Quote-part des frais généraux	171 059	165 093	185 438
	1 897 484	1 689 836	1 750 542

ANNEXES

pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

		2017	2016
	Budget (non audité)	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Finances et administration			
Salaires et charges sociales	612 570	631 779	602 537
Honoraires	29 000	18 813	18 813
Comité de vérification	22 385	18 055	18 647
Frais financiers et de cartes de crédit	192 560	183 658	181 162
Quote-part des frais généraux	224 566	217 499	206 999
	1 081 081	1 069 804	1 028 158
Direction générale			
Salaires et charges sociales	811 750	961 015	770 907
Conseil d'administration	252 746	249 766	224 574
Comité exécutif	48 598	41 583	45 830
Comité de gouvernance	44 177	31 588	29 166
Comité d'éthique et de déontologie	23 120	24 555	5 281
Comité mixte ODQ/CMQ	22 165	11 576	
Comité de la formation	4 850		
Comité sur la sédation		5 651	
Comité RH		9 771	
Honoraires	200 000	196 773	311 508
Élections	10 000	949	18 730
Frais des directions	47 000	42 952	36 454
Relations publiques	25 000	24 568	24 222
Frais de la présidence	40 000	33 048	29 553
Quote-part des frais généraux	233 205	224 364	212 375
	1 762 611	1 858 159	1 708 600
Contributions et subventions			
Conseil interprofessionnel du Québec	35 000	31 445	31 446
Commission de l'agrément dentaire du Canada	83 599	84 353	65 396
Fédération canadienne des organismes de réglementation dentaire	83 544	83 660	37 976
Fondation de l'Ordre des dentistes du Québec	25 000	25 000	
	227 143	224 458	134 818

ANNEXES

pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

		2017	2016
	Budget (non audité)	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Journées dentaires internationales du Québec			
Salaires et charges sociales	438 620	410 024	372 479
Comité des JDIQ	216 000	211 533	206 265
Festivités	46 500	45 411	47 711
Conférences	585 500	578 183	574 432
Inscriptions	56 000	50 141	79 632
Ressources événementielles	428 000	342 904	367 652
Palais des congrès	270 390	221 049	156 914
Imprimerie	95 000	78 181	61 655
Promotion	20 000	7 654	14 759
Quote-part des frais généraux	175 197	165 986	165 168
	2 331 207	2 111 066	2 046 667

ANNEXES

pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

		2017	2016
	Budget (non audité)	Réel	Réel
	\$	\$	\$
FRAIS GÉNÉRAUX À RÉPARTIR			
Formation du personnel	35 000	33 671	30 827
Assurances	113 000	110 844	110 941
Abonnements	10 000	6 458	4 919
Services informatiques	65 000	61 484	58 944
Charges locatives et taxes municipales	921 435	880 993	852 841
Fournitures de bureau	20 000	20 138	19 640
Imprimerie	35 000	36 683	46 137
Poste et messagerie	105 000	94 536	91 420
Téléphone	33 500	28 336	31 289
Traduction	12 000	4 963	11 199
Service de cafétéria	21 000	20 997	21 055
Amortissement des immobilisations corporelles	271 132	278 868	252 668
	1 642 067	1 577 971	1 531 880
FRAIS GÉNÉRAUX PAR ACTIVITÉ			
Inspection professionnelle	215 723	206 685	186 509
Formation continue	15 576	14 538	15 080
Admission à l'exercice et au tableau	163 589	156 851	151 893
Syndic	392 360	378 376	361 171
Greffes	50 792	48 579	47 247
Affaires publiques et communications	171 059	165 093	185 438
Finances et administration	224 566	217 499	206 999
Direction générale	233 205	224 364	212 375
Journées dentaires internationales du Québec	175 197	165 986	165 168
	1 642 067	1 577 971	1 531 880

Ordre des dentistes du Québec

800, boulevard René-Lévesque Ouest
Bureau 1640
Montréal (Québec) H3B 1X9

Téléphone : 514 875-8511 / 1 800 361-4887
Télécopieur : 514 393-9248

odq.qc.ca

Production

Direction des affaires publiques et des communications

Conception graphique et impression

Backstage Media

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2017
Bibliothèque et Archives Canada, 2017

ISSN 1482-4213 (Imprimé)

ISSN 2291-4528 (En ligne)

